

TBSO : Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TSAF

Paris (France), le 12 juin 2026 - 18h00 - TBSO (Euronext Paris - Code ISIN FR0000063307- Mnémonique TBSO), écosystème regroupant IA et fintech au service de la souveraineté des entrepreneurs et des investisseurs, annonce avoir confié à TSAF - Tradition Securities And Futures, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à compter du 15 juin 2026.

Ce contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil, du règlement délégué (UE) n° 2017/567 de la Commission du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement et du Conseil et du Règlement délégué (UE) n° 2017/575 de la Commission du 8 juin 2016 complétant la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil, des articles L.225-207 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en particulier les articles 221-3 et 241-4, et de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise et toutes autres dispositions qui y sont visées.

Il a été conclu pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des actions de la société TBSO, cotées sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000063307 et le mnémonique TBSO.

Les moyens affectés à ce contrat pour sa mise en œuvre sont de :

- 50 000 € en espèces

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021.

Le contrat de liquidité pourra être résilié :

- à tout moment par TBSO moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- à tout moment par TSAF moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- de plein droit lorsque les parties ne peuvent se mettre d'accord sur les suites à donner au contrat.

A propos de TBSO

Fondé en 2025 par les cofondateurs Éric Larchevêque et Nathan B. Pissaro et avec le soutien de l'investisseur Tony Parker, TBSO développe un écosystème combinant intelligence artificielle, fintech et communautés d'experts au service des entrepreneurs et des investisseurs. À travers ses plateformes, TBSO propose des outils, des services et des technologies destinés à aider chacun à développer ses revenus, structurer son patrimoine et gagner en autonomie dans un environnement économique et technologique en profonde mutation.

Pour toute information, se reporter au site internet finance.tbsocom.

TBSO est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (code mnémonique : TBSO, ISIN : FR0000063307)

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Relations Investisseurs

Mathieu Jasmin
mathieu@tbsocom



Relations

Presse

Amaury Dugast
tbsocom@actus.fr